

## Annexe 1

Détail de chaque étape	Date
Réunion du CEC Décision d'organisation des élections et fixation: - de la date du scrutin - de la date limite de dépôt des listes de candidats - du délai pour réunir le CEC appelé à rendre un avis en cas de doute sur l'éligibilité d'un candidat - de la période pendant laquelle la propagande est autorisée dans l'établissement, - des modalités de demande d'inscription sur les listes électorales pour les personnels et usagers concernés	06/03/2024
Information au président de la commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) - Tribunal administratif	11/03/2024
Diffusion de toutes les informations nécessaires aux électeurs (par voie d'affichage, de mise en ligne sur le site intranet de l'établissement).	11/03/2024
Affichage des listes électorales au siège de l'établissement, dans les UMR (et sur l'intranet)	Au plus tard le 15/03/2024
Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales	28/03/2024
Date limite de dépôt des candidatures Inviter les porteurs de listes à les déposer avant la date limite pour faciliter leur vérification.	25/03/2014 au 28/03/2024
En cas d'inéligibilité constatée, réunion CEC Contrôle de l'éligibilité des candidats (cf. article D. 719-24)	29/03/2024
Affichage des listes de candidats (art. D. 719-24)	29/03/2024
Jour(s) du scrutin : Désignation des scrutateurs et Dépouillement	04/04/2024
Proclamation, affichage des résultats (art. D. 719-37	05/04/2024
Délai de recours devant la CEC	10/04/2024
Délai de recours contentieux devant le tribunal administratif (cf. article D. 719-40)	Décision CEC + 6 jours